



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

SECRETARIAT
GENERAL

Cayenne, le

ARRETE n° *2014280-0001* instituant une délégation spéciale
dans la commune de CAMOPI

Le préfet
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 2121-35 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le jugement du 12 juin 2014 du Tribunal Administratif de Cayenne devenu définitif

ARRETE

Article 1er

Elle est composée de :

- M. Jean-François KURTZEMANN – retraité – ancien fonctionnaire DGFIP
- M. Jean-Michel CARNELLI – retraité – ancien gendarme
- M. Jacques HERMANN – retraité –

Article 2

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le **- 7 OCT. 2014**

Le Préfet,

Eric SPITZ